

## Identification bovine

# Etre rigoureux sur les dates des mouvements des bovins

Depuis quelques semaines les abat-toirs apportent à la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI) des informations concernant les données d'abattage. Ceci permet de suivre la totalité de la vie d'un bovin jusqu'à son entrée dans la chaîne alimentaire. La traçabilité des animaux est complète et cela permet d'archiver les données concernant les animaux abattus et donc d'alléger la BDNI.

Cette nouvelle étape dans la construction de la BDNI ne modifie en rien les exigences d'enregistrement des éleveurs. Par contre, cela a

des conséquences très concrètes sur la **rigueur demandée aux éleveurs dans l'enregistrement des dates de sorties des animaux**. Puisque désormais, tous les intervenants enregistrent les dates de passages des animaux jusqu'à l'abattage, les dates enregistrées doivent être précises et cohérentes entre elles : l'exploitation de provenance notifiée est bien la dernière exploitation d'élevage détentrice de l'animal et la date d'abattage est le dernier événement de la carrière du bovin

Ce dernier point est important : la date de sortie du bovin de l'explo-

tation d'élevage qui le détenait doit être connue et elle doit être antérieure à la date d'abattage ainsi qu'à la date d'entrée en bouverie à l'abattoir lorsque cette dernière est connue. Vous devez :

- notifier les sorties dans les temps et mettre la date de sortie réelle, c'est à dire la date où l'animal a quitté l'exploitation (pas la date de facture ou une date approximative)
- vous devez impérativement dater et signer la carte verte,
- en cas de modification d'une des informations données à l'EDE, vous devez établir un nouveau document de notification.

## Ovins viande

# Conseils de saison

### PREPARATION DES BREBIS A LA LUTTE

Elle doit se faire impérativement par IA. Il est important de trier les brebis :

- écart mise-bas /IA supérieur à 90 jours
- inséminez de préférence des brebis taries
- évitez les IA sur des femelles vides les années précédentes
- utilisez des brebis de moins de 5 ans
- prévoyez la tonte des brebis selon le programme de lutte au printemps.

Distribuez un fourrage de bonne qualité avec un apport de 3/400 g de concentré avec en complément 20 à 30 g de CMV spécial lutte et des vitamines AD3E.

Même préparation pour les béliers à introduire 14 jours après pour les retours.

### PARASITISME

Attention aux risques d'amaigrissement brutaux et anormaux associés à de l'anémie. Il s'agit le plus souvent de larves de strongles, faites une coprologie et traitez avec des produits actifs sur les larves enkystées.

### PREPARATION A LA MISE BAS OU A LA LUTTE

Faites un effort particulier pour la préparation à la mise-bas ou la préparation de la lutte, avec des céréales et du tourteau malgré le prix.

### ALIMENTATION

Avec la distribution d'aliments grossiers, n'oubliez pas d'ajouter un CMV enrichi en vitamine B1 : 20 à 30 g/brebis/jour afin d'éviter les problèmes sanitaires comme les nécroses. Administrez également des vitamines AD3E : 10cc/ brebis/mois (existe aussi en granulé).

## Solomiac le mardi 24 février 2009

# 54<sup>ème</sup> concours-foire aux veaux

La municipalité de Solomiac, avec l'aide de la Maison de l'Elevage organisera le mardi 24 février 2009 son traditionnel concours foire aux veaux bouchers et d'élevage.

Après le passage par la bascule, l'animal est installé sous la halle, selon sa catégorie. Les transactions commerciales peuvent commencer avec des négociants toujours très intéressés par des veaux de qualité.

Les veaux destinés à l'exportation devront être vaccinés FCO 1 et 8.

En parallèle, un jury d'éleveurs et de professionnels officie afin d'éta-

blir un classement des animaux présentés et de récompenser leurs propriétaires pour une remise de prix en fin de matinée.

Pour combler "le petit creux", une dégustation gratuite d'escalopes de veau grillées aura lieu pendant la durée du concours foire.

Chaque éleveur exposant se verra attribuer, par veau présenté, un ticket numéroté qui lui permettra de participer au tirage au sort pour gagner un Louis d'or.

L'Association des Commerçants et des Artisans de Solomiac a décidé

en 2009, d'accorder une prime de 100 € à l'éleveur qui aura présenté le plus de veaux (prime à partager en cas d'égalité).

### Règlement du concours

Ce concours est ouvert à toutes les races et croisements, il comprendra 4 sections :

- 1 Section des veaux "bouchers"
- 1 Section des veaux "d'élevage femelle"
- 1 Section des veaux "d'élevage mâle de plus de 250 kg"
- 1 Section des veaux "d'élevage mâle de moins de 250 kg"

Dans chacune des 4 sections, les veaux seront classés afin de déterminer un premier, un deuxième et un troisième prix, ceci en fonction du nombre d'animaux.

Un prix de championnat sera ensuite délivré parmi les 4 premiers prix de chaque section.

### Montant des prix :

- n Premier prix : 60 €
- n Deuxième prix : 45 €
- n Troisième prix : 30 €
- n Prix de championnat : prime de 60 €

### Ordre des opérations :

- n 8 H 00 à 9 H 00 : réception des animaux
- n 9 H 00 : opération des jurys
- n 11 H 00 : lecture du palmarès et remise des récompenses en présence des "officiels" (coupes et trophées).

**Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie de Solomiac (Tél. 05 62 65 01 02) ou la Maison de l'Elevage (Tél. 05 62 61 79 75).**

## Ovins

# Aliment du commerce ou aliment fermier ?

## Incorporer un tourteau gras dans un mélange fermier

L'incorporation de tourteau de colza gras dans la ration des agneaux en finition n'entraîne pas de modification majeure des performances, sous réserve que cette source azotée soit bien consommée.

Résultat de la trituration par pressage à froid de graines de colza ou de tournesol réalisée à la ferme ou au sein de petites unités collectives, les tourteaux gras présentent un taux de matière grasse qui peut varier

entre 10 et 30 %.

Or, pour les ruminants, une ration trop grasse risque de pénaliser la digestion, de diminuer l'appétit et par conséquent les performances.

**La matière grasse de la ration ne doit pas dépasser le taux de 5%.** Le risque peut provenir des tourteaux particulièrement gras (plus de 20 % de matière grasse) mais les risques pathologiques restent faibles.

## Que faire si les agneaux ne veulent pas consommer le tourteau ?

Vérifier la qualité de conservation du tourteau s'il semble altéré (mauvaise conservation, moisissures...) et le trier. Laisser finir le tourteau avant de remplir à nouveau le nourrisseur. Le phénomène de tri est courant, surtout lors des premiers jours de distribution. Si les agneaux refusent pendant plus d'une semaine le tourteau, le changement de régime

reste la seule solution pour ne pas compromettre la bonne finition des agneaux.

Une analyse pour faire doser la matière grasse est indispensable, car cette seule teneur permet de définir la valeur alimentaire du tourteau grâce à la table de correspondance ci-dessous.

Teneur de la matière grasse du tourteau	Valeurs alimentaires (par kg brut)			
	UFV	PDIN(gr)	PDIE(gr)	
Colza	10 %	0,93	186	95
	20 %	1,14	166	84
	30 %	1,35	145	74
Tournesol	10 %	0,62	151	51
	20 %	0,84	134	46
	30 %	1,07	117	40

Les quantités de concentré nécessaires par agneau sont les mêmes qu'avec les autres sources azotées.

Composition d'une ration pour des agneaux en finition	
Céréales	70 %
Tourteau de colza fermier	30 %
CMV	3 % du mélange ou à volonté

Le tourteau de tournesol comme seule source d'azote ne permet pas d'équilibrer une ration. Il est donc impératif de substituer une partie de céréale ou de tourteau par une autre matière azotée ou du foin de légumineuses.

Le tableau ci-dessous permet d'évaluer l'intérêt économique du tourteau de colza gras par rapport au tourteau de soja :

Prix de la céréale (€/T)	Prix du tourteau de soja(€/T)				
	220	260	300	340	380
150	185	205	225	255	275
200	210	230	250	270	290
250	-	255	275	295	315

Pour un prix de céréale à 150 € la tonne et du tourteau de soja à 300 € la tonne, remplacer le soja par du tourteau de colza gras dans une ration pour agneau, n'est économiquement intéressant que si ce dernier est acheté à moins de 225 € la tonne.

Dans tous les cas, un tri régulier des agneaux pour la vente est indispensable afin d'éviter les carcasses trop grasses.

**Pour tous renseignements, contact : Maison de l'Elevage J.M. Mouret, Tél. 05.62.61.79.70**